



GWP / PNE Bénin

Partenariat National de l'Eau du Bénin



Partenariat National de l'Eau du Bénin

Faire de l'eau l'Affaire de tous

Dialogue, Concertation, Action entre les acteurs
pour mieux gérer les ressources en eau

GWP/ PNE – Bénin
01 BP 4392 Cotonou
Tél./ Fax : (229) 31 10 93
contact@gwp-pnebenin.org
Web : www.gwp-pnebenin.org et www.gwpforum.org

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	3
PRESENTATION DU PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU BENIN	4
HISTORIQUE	4
VISION, MISSION ET OBJECTIF	5
AXES DE TRAVAIL ET PROJETS D'ACTIVITES	5
MOYENS ET ORGANES	6
LE PARTENARIAT ET SES RELAIS AU NIVEAU DECENTRALISE.....	7
LA GIRE, UN IMPERATIF POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU AU BÉNIN	9
LES PRINCIPAUX JALONS DE L'EMERGENCE DE LA GIRE	9
Aux niveau international et sous - régional	9
Aux niveau National	10
LA STRATEGIE GIRE : DEFINITION ET PRINICIPAUX ELEMENTS	10
LES OBJECTIFS DE LA GIRE	11
LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GIRE	12
LA GOUVERNANCE EFFECTIVE DE L'EAU ET SES PRINICPES DE BASE	12
LES OUTILS DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU	12
LA GIRE, UN MOYEN POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	12
IMPORTANCE DE L'EAU POUR LA REALISATION DES OMD	14
LE BENIN SUR LE CHEMIN DE LA GIRE	15
LES RESSOURCES EN EAU AU BENIN	15
LES CONTRAINTES DU SECTEUR EAU AU BENIN	15
LES DEFIS DU SECTEUR EAU AU BENIN	15
LA GIRE POUR RELEVER LES DEFIS DU SECTEUR EAU AU BENIN	16
LA TRANSITION DU BENIN VERS LA GIRE	17
LE PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA GIRE	18
REJOIGNEZ LE PNE - BENIN	19
AVANTAGES D'UNE APPARTENANCE AU PARTENARIAT	19



AVANT PROPOS



L'eau constitue une ressource indispensable à la vie et aux activités humaines. Sa rareté et les déficits critiques liés à la satisfaction équitable des besoins en eau sont source de tragédie. Aussi, la pérennisation des ressources en eau est-elle devenue depuis plusieurs décennies un sujet d'intérêt prioritaire au plan politique national et international dans le cadre du développement durable. Un tel intérêt pour la ressource eau transparaît également bien dans le projet de société du Chef de l'Etat du Bénin, le Président Thomas Boni Yayi, dans lequel il a affirmé : "l'eau est une grande richesse nationale et je veux la traiter comme telle". Le secteur de l'eau au Bénin reste toutefois confronté à divers problèmes qui compromettent la durabilité de la ressource et son utilisation en tant que levier du développement du pays.

Au Bénin, la problématique des ressources en eau est liée à sa répartition dans l'espace et dans le temps. Elle s'articule autour de la rationalisation de son utilisation pour mieux faire face aux défis liés à l'évolution rapide de la demande des différents usagers et à la préservation des écosystèmes aquatiques. Le relèvement de ces défis passe par la planification et la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) recommandée par la Communauté Internationale à Dublin en janvier 1992 puis à Rio de Janeiro en juin 1992. Le Bénin s'est engagé dans le processus GIRE par sa déclaration de Kouhounou (1998). Depuis lors la GIRE fait partie des plans de développement du pays et en particulier des actions prioritaires de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Une vision à long terme de la gestion des ressources en eau à l'horizon 2025 est élaborée.

Le processus GIRE fait progressivement sa route au Bénin à travers entre autres, l'élaboration d'une nouvelle loi portant sur la gestion de l'eau dans le pays, l'élaboration d'un document cohérent de politique nationale de l'eau et les réflexions pour la mise en place d'un Cadre Transitoire de Coordination de la GIRE (CTC – GIRE). Ces initiatives sont renforcées par les activités que mène le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE – Bénin) pour promouvoir à tous les niveaux la compréhension et la mise en pratique des principes de la GIRE.

Conscient de l'importance de la GIRE pour le pays, le PNE – Bénin s'investit depuis 2001 à rallier l'ensemble des parties prenantes autour des principes de cette stratégie et en les incitant à faire de l'eau la ressource de base autour de laquelle, les activités de développement peuvent être durablement bâties.

L'objectif de cette brochure est de présenter le PNE – Bénin de manière très synthétique et, de rendre disponibles des informations sur la GIRE non seulement pour le grand public, mais aussi pour les professionnels du secteur de l'eau. Elle apporte également quelques informations sur le processus GIRE au Bénin.

Le droit à l'eau concerne aussi bien les Hommes, les animaux que la nature.

Abel AFOUDA

Président du PNE - Bénin



PRESENTATION DU PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU BENIN

HISTORIQUE

Le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) a été créé en septembre 2001 suite à une Assemblée Générale constitutive qui a connu la participation de 147 délégués représentant les acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Cette initiative s'explique par une prise de conscience de la problématique des ressources en eau et de la nécessité d'une appropriation des principes de la GIRE au Bénin par les différentes parties prenantes, pour une synergie des efforts des intervenants et une gouvernance effective de la ressource eau.



Une ressource vitale mais menacée par la variabilité climatique et les activités anthropiques

Le PNE – Bénin est une ONG ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Il fait la promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à travers une plate forme conçue pour aider les acteurs à mieux comprendre et mettre en pratique les principes directeurs de la GIRE. LE PNE-Bénin est membre du réseau Partenariat Mondial de l'Eau ou Global Water Partnership (GWP) créé en 1996, pour faire prendre conscience à l'humanité, de la nécessité de mettre en œuvre les principes de la GIRE.

Le PNE-Bénin fait partie d'un réseau mondial et bénéficie des opportunités d'échanges qui en découlent, notamment au niveau régional. Ainsi, le PNE-Bénin participe activement à l'animation et à la vie du GWP au niveau régional à travers le Partenariat Ouest Africain de l'Eau ou West Africa Water Partnership (WAWP), dont il représente l'Antenne nationale au Bénin.

Le PNE-Bénin est présent dans chacun des départements du pays à travers un Point Focal dirigé par une cellule de coordination.

«Faire de l'eau,
l'affaire de tous»

VISION, MISSION ET OBJECTIF

La Vision du Partenariat National de l'Eau du Bénin consiste à faire du Bénin, un pays où la GIRE est l'Affaire de Tous.

Le PNE – Bénin a pour mission la promotion des principes de la GIRE au Bénin, dans la sous-région et dans le monde, à travers le renforcement de la collaboration entre les structures membres, et le développement d'une coopération avec les organisations nationales et internationales ayant des missions similaires.

L'objectif du PNE–Bénin est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en œuvrant activement pour que la GIRE soit une préoccupation librement partagée par tous les Béninois et qu'ils en respectent les principes dans leurs activités qui touchent aux ressources en eau.

AXES DE TRAVAIL ET PROGRAMME D' ACTIONS

Les grands axes de travail du PNE–Bénin se présentent comme suit :

- Mobilisation de la volonté politique et de la conscience collective autour des principes et des outils de bonne gouvernance des ressources en eau ;
- Promotion de la prise en compte des priorités liées à l'eau dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté ;
- Promotion de la ressource eau en tant que facteur de création de la richesse et de développement ;
- Instauration de dialogue entre les parties prenantes du secteur eau ;
- Facilitation des concertations et des échanges entre les acteurs ;
- Formation, Information, Sensibilisation et Education sur la GIRE ;
- Capitalisation et diffusion des informations sur la problématique de l'eau et les progrès réalisés au Bénin par rapport au développement de la GIRE.

Le PNE–Bénin mène ses actions sur le terrain à travers entre autres :

- le Programme d'action 2004 – 2008 décliné en des programmes annuels ;
- le Projet d'Appui à la Promotion de la GIRE au Bénin financé par les partenaires au développement du Bénin dont l'Ambassade Royale des Pays – Bas et Protos ;
- la réalisation de diverses études dans le secteur eau telles que l'Etude portant inventaire, typologie et description des pratiques liées aux multiples usages de l'eau au Bénin avec le financement de Protos – Bénin ;
- l'Initiative Néerlandaise d'Appui à la Planification et au Développement de l'Eau en Afrique qui concerne Six (06) pays africains dont le Bénin. Elle est financée par la Coopération Néerlandaise et a pour objectif, de contribuer efficacement à la réalisation des cibles liés à l'Eau des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD, 2002), qui recommandent aux Etats d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan d'Action National de GIRE ;

- le Programme Gouvernance de l'eau (PFWG, 2005-2006) financé par l'Union Européenne, qui vise à promouvoir une gouvernance effective de l'eau au Bénin, en facilitant un dialogue et des consultations entre les gouvernements, la société civile et tous les usagers dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau au niveau local, national et régional ;
- le Projet d'Appui à la GIRE Locale au Bénin (PAGIREL, 2006-2010) mis en œuvre par le consortium Protos-Bénin/ SNV-Bénin/ Helvetas-Bénin /PNE-Bénin, avec le financement de l'Union Européenne.

MOYENS ET ORGANES

- Expertise en GIRE des spécialistes membres du Réseau ;
- Documents et outils techniques sur la GIRE ;
- Appuis techniques et financiers de divers Partenaires :Ambassade Royale des Pays Bas, ONG Protos-Bénin, CREPA – Bénin, Partenariat pour le Développement Municipal, SNV – Bénin, ONG Helvetas-Bénin, GTZ, IMPETUS, IRD, DANIDA, PNUD, Banque Mondiale, UNICEF, OMS et Administration Publique du Secteur de l'Eau ;
- Appui technique et financier du GWP et du WAWP ;
- Cotisations, dons, legs, subventions, etc.

Conformément à ses statuts, le PNE – Bénin dispose des organes suivants :

- **L'Assemblée Générale (AG)** composée des délégués officiels provenant des secteurs publics et non publics ;
- **Le Conseil d'Administration (CA)** composé de dix sept (17) membres élus par l'AG et représentant toutes les catégories d'acteurs ;
- **Le Comité Directeur (CODIR)** composé de cinq (05) membres est l'organe d'exécution du Partenariat ;
- **Le Secrétariat Exécutif Permanent** chargé de mettre en œuvre les plans de travail et les décisions du Partenariat après approbation du CODIR ;
- **Les Points Focaux** qui servent de relais du Partenariat au niveau décentralisé ;
- **La Commission Technique des Experts** composée des experts et spécialistes de différentes disciplines liées à la GIRE. Elle veille à la bonne conception et la mise en oeuvre efficace des programmes du PNE – Bénin.



Séance de plaidoyer sur la GIRE en direction des Autorités du secteur de l'Eau au Bénin, animée par la Présidente du GWP

LE PARTENARIAT ET SES RELAIS AU NIVEAU DECENTRALISE

Création et renforcement : A la date de septembre 2006, il existe l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Comité Directeur, le Secrétariat Exécutif, la Commission Technique des Experts, et six (06) Points Focaux du Partenariat au Bénin. Il s'agit des points focaux de l'Atacora – Donga, de l'Atlantique - Littoral, du Borgou – Alibori, du Mono – Couffo, de l'Ouémé Plateau et du Zou - Collines.

PNE – Bénin

Création : septembre 2001

Président : Abel AFOUDA, Hydrologue, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi

E-mail : abel.afouda@gwp-pnebenin.org

Vice Président : André TOUPE, Ingénieur de l'Equipement Rural,

E-mail : andre.toupe@gwp-pnebenin.org

Secrétariat Exécutif : animé par Armand HOUANYE, Ingénieur Agronome

E-mail : armand.houanye@gwp-pnebenin.org

Siège : CREPA – Bénin, Placodji, 01 BP 4392 Cotonou, Tél.: +229 21 31 82 62 Fax.: +229 21 31 10 93,

E-mail : contact@gwp-pnebenin.org, Web : www.gwp-pnebenin.org et www.gwpforum.org

Commission Technique d'Experts animée actuellement par :

Albert TONOUHEWA, Chef Service Aménagements Hydroagricoles en poste à la Direction du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), Chargé des aspects liés aux usages de l'eau

E-mail : albert.tonouhewa@gwp-pnebenin.org

Cyriaque ADJINACOU, Chargé des aspects institutionnels du Bureau d'Etude MGE – Conseils,

E-mail : cyriaque.adjinacou@gwp-pnebenin.org

Hubert ONIBON, hydrologue du Groupe Afriturible International.

E-mail : hubert.onibon@gwp-pnebenin.org

Cellules de Coordination des Points Focaux

Atacora - Donga : Protos-Bénin, Direction Départementale des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique de l'Atacora-Donga, PIED - ONG, ONG TEN SEERI, Centre Régional pour la Promotion Agricole de l'Atacora-Donga (Service de l'Aménagement et de l'Equipement Rural), Direction Départementale de la Société Nationale des Eaux du Bénin de l'Atacora-Donga;

Structure hôte : ONG TEN SEERI et Protos-Natitingou

E-mail : relais.atacora.donga@gwp-pnebenin.org, Tél. + 229 23 82 11 10



Atlantique-Littoral : Direction Départementale des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique de l'Atlantique-Littoral, Fédération des Associations des Usagers d'Eau de l'Atlantique, Mairie d'Abomey-Calavi, Bureau d'Etudes MGE Conseils, ONG Eco - Ecolo, ONGAERAMR

Structure hôte : MGE Conseils

E-mail : relais.atlantique.littoral@gwp-pnebenin.org, Tél. + 229 21 30 21 63

Borgou - Alibori : Service Départemental de l'Hydraulique de l'Alibori, APIC - ONG, ONG ALAFIA, GERED - ONG, Centre Régional pour la Promotion Agricole du Borgou-Alibori (Service de l'Aménagement et de l'Equipe-ment Rural), Association Départementale des Organisations Professionnelles des Eleveurs de Ruminants (UDOPER) ;

Structure hôte : APIC-ONG

E-mail : relais.borgou.alibori@gwp-pnebenin.org, Tél. + 229 23 62 29 36

Mono - Couffo : Direction Départementale des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique du Mono-Couffo, Centre Régional pour la Promotion Agricole du Mono-Couffo (Service de l'Aménagement et de l'Equipe-ment Rural), REPFED-ONG et Fédération des Usagers d'Eau du Mono - Couffo ;

Structure hôte : REPFED-ONG

E-mail : relais.mono.couffo@gwp-pnebenin.org, Tél. + 229 90 93 99 96

Ouémé - Plateau : Direction du Génie Rural, AVP-ONG, CIPCRE-ONG et Association des Usagers d'Eau d'Allankpon (Bonou) ;

Structure hôte : CIPCRE-ONG

E-mail : relais.oueme.plateau@gwp-pnebenin.org, Tél. + 229 20 22 22 49 Fax + 229 20 22 30 50

Zou-Collines : Direction Départementales des Mines de l'Energie et de l'Hydraulique du Zou-Collines, Centre Régional pour la Promotion Agricole du Zou-Collines (Service Aménagement et Equipement Rural, Projet pour le Développement Local des Collines (PDL Collines), Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base (CBDIBA), Fédération des Associations des Usagers d'Eau du Zou, Union des Riziculteurs du Zou (UNRIZ), Commune de Ouessè et Commune de Ouinhi.

Structure hôte : CBDIBA

E-mail : relais.zou.collines@gwp-pnebenin.org, Tél. + 229 22 51 04 85 / 22 51 06 35

Institution hôte du PNE - Bénin

Le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à Faible Coût (CREPA – Bénin), est l'Institution hôte du PNE - Bénin.

Contacts : Tél./ Fax 00229 21 31 10 93, 01 BP 4392 Cotonou.

E-mail : crepaben@intnet.bj



La Présidente du Partenariat Mondial de l'Eau, Madame Margaret Catley Carlson et les membres du Comité Directeur du PNE - Bénin au Secrétariat Exécutif

LA GIRE, UN IMPERATIF POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU PARTAGEES AUX NIVEAUX INTERNATIONAL, SOUS-REGIONAL ET NATIONAL

LES PRINCIPAUX JALONS DE L'EMERGENCE DE LA GIRE

Depuis les Conférences Internationales de Dublin (Irlande) et de Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, une série de réunions et de conventions internationales a permis de poser des jalons en vue de l'acceptation universelle de la GIRE en tant qu'approche prioritaire de gestion durable des ressources en eau.

Aux Niveaux International et Sous – Régional

- 1992 (Janvier) : Conférence Internationale de Dublin sur l'Eau et l'Environnement : adoption des principes de la GIRE ;
- 1992 (Juin) : Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement : adoption de l'Agenda 21, en particulier son chapitre 18 qui a été consacré aux ressources en eau ;
- Conférence Ministérielle de Noordwijk au Pays-Bas sur la politique de l'eau et le développement urbain, le rôle de l'information, de l'éducation et de l'importance des approches locales ;
- 1996 : Création du Partenariat Mondial de l'Eau ou Global Water partnership (GWP) et du Conseil Mondial de l'Eau ;
- 1997 : Assemblée Générale des Nations Unies Rio+5 à New York sur le bilan de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 ;
- 1997 : Création de la Commission mondiale pour l'Eau au XXI^e siècle ;
- 1997 : Premier Forum Mondial de l'Eau, à Marrakech ;
- 1998 (mars) : Conférence Ouest – Africaine sur la GIRE de Ouagadougou : adoption de la «Déclaration de Ouagadougou» sur la GIRE par les Ministres et Chefs de délégation chargés de la gestion des ressources en eau ;
- Création du Comité Technique Consultatif pour l'Afrique de l'Ouest (WATAC) du GWP sur demande des pays de la CEDEAO lors de COA/ GIRE ;
- 2000 (mars) : Processus d'élaboration de la «Vision Ouest – Africaine sur l'eau, la vie et l'environnement pour le 21^{ème} siècle». Cette vision a été présentée au 2^{ème} Forum Mondial de l'Eau de La Haye (Pays-Bas) ;
- 2000 : Deuxième Forum mondial de l'eau, à La Haye ;
- 2000 : Proclamation de l'année 2003, Année internationale de l'eau douce ;
- 2000 : Déclaration du Millénaire, Adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont le 7^{ème} objectif vise à assurer un environnement durable ;
- 2000 : Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO portant adoption d'un Plan d'Action Régional GIRE ;
- 2001 : Conférence internationale sur l'eau douce, à Bonn ;
- 2002 : (mars) Mise en place du Partenariat Ouest Africain de l'Eau (WAWP) sous l'égide du GWP à Bamako ;
- 2002 : Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg (Rio + 10) : reconnaissance de la GIRE comme un concept approprié de gestion pour aboutir à un développement durable et atteindre les OMD liés à l'eau ;

- 2002 (Décembre) : Mise en place à Bamako (Mali) de la Cellule de Coordination des Ressources en Eau des Etats de l’Afrique de l’Ouest par les Chefs d’Etat Ouest-Africains ;
- 2003 (mars) : 3ème Forum Mondial de l’Eau à Kyoto (Japon), sous le thème « l’Eau et l’avenir » ;
- 2003 (Octobre) : Conférence Ouest Africaine sur les plans d’action de GIRE de Ouagadougou, discussion et adaptation des objectifs fixés à Johannesburg à la situation particulière de la sous – région Ouest-Africaine ;
- 2003 : Proclamation de la décennie 2005-2015 comme « Décennie internationale d’action, l’Eau, source de vie » ;
- 2003 : 4^{ème} forum Mondial de l’Eau à Mexico, sous le thème « Actions locales pour un défi mondial ».

Au Niveau National

- 1995 : Elaboration de l’Agenda 21 national résultant des engagements de Rio ;
- 1997 : Définition de la Stratégie Nationale de gestion des ressources en Eau du Bénin ;
- 1998 (février) : Proclamation de la Déclaration de Kouhounou sur la GIRE
- 2000 (mars) : Elaboration de la Vision Nationale de l’eau pour le 21ème siècle libellée comme suit:
« En l’an 2025, les ressources en eau, exploitées et gérées en assurant l’équité et la paix sociale, la durabilité environnementale et l’efficacité économique, contribuent efficacement à la réduction de la pauvreté, au développement socioéconomique et au rayonnement international du Bénin.
Le credo de cette vision est :
 - Participer pour mieux se sentir concerné et mieux s’engager ;
 - Connaître pour mieux se prendre en charge et mieux agir ;
 - Mieux agir pour mieux gérer ;
 - Mieux gérer pour mieux vivre aujourd’hui et demain.
- 2001 : Organisation du 1^{er} Forum National de l’Eau ;
- 2001 (Septembre) : Assemblée Générale Constitutive du Partenariat National de l’Eau (PNE – Bénin)
- 2001 : Elaboration du Projet de Document de Stratégie de gestion intégrée des Zones humides du Bénin ;
- 2002 : Elaboration du 1^{er} Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin (DSRP), qui prend en compte la GIRE.

LA STRATEGIE GIRE : DEFINITION ET PRINCIPAUX ELEMENTS

Le Partenariat Mondial de l’Eau (GWP) définit la GIRE comme un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés de l’eau, des terres et autres ressources connexes, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte de façon équitable sans compromettre la pérennisation des écosystèmes vitaux.

Les principaux éléments de la stratégie GIRE sont :

- la création d’un environnement propice ;
- la revue et l’organisation des rôles des acteurs ;
- la mise en place des mécanismes de concertation, de décision et de renforcement des capacités ;
- la mise en place d’outils d’aide à la décision et de gestion.

LES OBJECTIFS DE LA GIRE

Les trois principaux objectifs de la GIRE sont :

- permettre aux utilisateurs de la ressource eau de :
 - décider de leur niveau d'accès à l'eau potable et à des conditions de vie hygiéniques;
 - choisir le type d'activités économiques se prêtant à l'utilisation d'eau qui leur convient et à
 - s'organiser pour y parvenir ;
- produire davantage de nourriture et concevoir des moyens d'existence durables par goutte d'eau utilisée, et garantir la sécurité alimentaire dans le temps et dans l'espace ;
- gérer l'utilisation de l'eau tout en préservant les écosystèmes terrestres et d'eau douce.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GIRE

Les quatre principes de la GIRE définis lors de la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement (Dublin, janvier 1992) et renforcés par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, juin 1992), se présentent comme suit :

- l'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable à la vie, au développement et à l'environnement ;
- le développement et la gestion de l'eau devraient être fondés sur une approche participative impliquant usagers, planificateurs et décideurs à tous les niveaux ;
- les femmes sont au cœur des processus d'approvisionnement, de gestion et de préservation de l'eau ;
- pour tous ses différents usages, souvent antagonistes ou concurrents, l'eau a une dimension économique, c'est pourquoi, elle doit être considérée comme un bien économique :

Les principes de la GIRE encore appelés "les principes de Dublin" ont pour objectif de garantir une gouvernance effective de l'eau axée sur les besoins des populations, toutes couches et toutes catégories socio-professionnelles confondues.

Ces quatre (04) principes ont été reformulés par la suite en cinq (05) principes, afin de pouvoir mieux prendre en compte les liens indissociables entre l'économie, la société et l'environnement dans la GIRE. Ces cinq (05) principes sont libellés comme suit :

- la non nuisance aux autres riverains ou usagers de la ressource eau ;
- l'équité et la solidarité dans l'espace et dans le temps entre les usagers actuels et futurs ;
- la mobilisation harmonisée des ressources ;
- l'utilisation rationnelle et concertée des ressources mobilisées ;



La gestion durable des ressources en eau suppose la consultation et l'implication de tous.

- la protection harmonisée des ressources.

Les principes de Dublin réclament une gestion plus prudente des ressources mondiales en eau, incitent à réfléchir sur sa fragilité et à préserver son avenir. Pour cela, ils invitent à une nouvelle approche «holistique », intégrée de la gestion de la ressource eau. Une telle approche de gestion suppose la consultation et l'implication des usagers de l'eau à travers notamment l'introduction de mesures spéciales pour faire venir l'ensemble des parties prenantes dont les femmes et les plus défavorisés à la table de discussion et de prise de décision.

LA GOUVERNANCE EFFECTIVE DE L'EAU ET SES PRINCIPES DE BASE

La gouvernance de l'eau fait référence à l'ensemble des systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs utilisés pour réguler le développement et la gestion des ressources en eau et la fourniture des services de l'eau à différents niveaux de la société.

La gouvernance effective de l'eau nécessite l'engagement conjoint des gouvernements et des divers groupes de la société civile, particulièrement aux niveaux locaux et associatifs, auxquels il faut associer le secteur privé. Les principes de base d'une gouvernance effective de l'eau sont :

- les Institutions doivent travailler de manière ouverte et transparente ;
- les politiques et les actions doivent être cohérentes et fédératrices ;
- le processus de développement et de mise en oeuvre des politiques doit être équitable et se fonder sur l'éthique pour sauvegarder l'intérêt de tous les acteurs et usagers.

LES OUTILS DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

- Connaissance et suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau ;
- Communication Sensibilisation et information ;
- Répartition équitable de l'eau et résolution des conflits ;
- Projets pour la GIRE qui combinent les options de développement, d'utilisation de la ressource et des interactions humaines ;
- Financement par les usagers, les gouvernements, le secteur privé, les bailleurs de fonds et les banques.

LA GIRE, UN MOYEN POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Réunis en septembre 2000 à l'occasion du Sommet du Millénaire organisé par les Nations Unies, les dirigeants politiques du monde entier ont fixé huit objectifs de développement spécifiques et mesurables appelés Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à atteindre d'ici 2015.

Les OMD constituent un Programme ambitieux pour



Les huit OMD se présentent comme suit :

- Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
- Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire universelle ;
- Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle ;
- Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies ;
- Objectif 7 : Assurer un environnement durable ;
- Objectif 8 : Développer un partenariat mondial pour le développement.

Pour chaque OMD une ou plusieurs échéances ont été fixées, la plupart pour 2015, l'année repère considérée étant 1990.

L'eau est reliée à l'objectif n° 7 mais interconnectée de manière intrinsèque à l'ensemble des huit OMD. Le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) à Johannesburg en 2002 a ajouté au catalogue l'assainissement de base. Au cours de ce même sommet, la GIRE a été établie comme l'élément clé pour la réalisation des OMD à savoir notamment réduire de moitié d'ici 2015, le pourcentage des populations de la Planète Terre privées d'eau potable et de services adéquats d'assainissement de base. Il en est résulté l'invite faite aux pays, qui consiste à élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Action National de GIRE d'ici 2005.

L'eau étant essentielle à tous les compartiments de la vie, la gestion durable de la ressource eau constitue de ce fait un facteur clé pour la réalisation des OMD tels que : éradiquer la faim et la pauvreté extrême, assurer un environnement durable, améliorer les conditions sanitaires en général et atteindre l'objectif spécifique qui est la réduction de la mortalité infantile et maternelle. Ainsi, le Groupe Spécial sur l'eau et l'assainissement du Projet du Millénaire des Nations Unies a-t-il reconnu récemment que le succès ou l'échec de tous les OMD dépendait du développement et de la gestion intégrés des ressources en eau, car si les personnes défavorisées sont privées d'eau, elles ne peuvent assurer leur subsistance. La réalisation de tous les OMD ne sera donc possible que si le développement et la gestion des ressources en eau tiennent compte : de la santé (approvisionnement en eau potable et assainissement, irrigation des cultures), des moyens d'existence (dépendance à l'égard des produits et services des écosystèmes aquatiques, production d'énergie hydraulique) ; et de la vulnérabilité (protection contre les effets des inondations et de la sécheresse).

La disponibilité et la qualité de l'eau et une gestion responsable, sont des déterminantes pour réaliser les OMD.

La GIRE apparaît ainsi comme un élément important de la stratégie de mise en œuvre des OMD et doit donc être une composante centrale des politiques et stratégies nationales pour réduire la pauvreté, promouvoir l'éducation, la santé, l'égalité du genre et la pérennité environnementale.

IMPORTANCE DE L'EAU POUR LA REALISATION DES OMD

Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

- la sécurité des moyens de subsistance des ménages dépend de la santé de ses membres ;
- des adultes malades ou obligés de soigner des enfants malades sont moins productifs ;
- les maladies dues à la contamination de l'eau de boisson ou à l'inadéquation des installations d'assainissement de base engendrent des dépenses élevées par rapport au revenu des personnes démunies ;
- les personnes en bonne santé sont mieux à même de métaboliser les nutriments présents dans les aliments que les personnes atteintes de maladies dues à l'eau, en particulier les helminthiases, qui privent les malades de leur énergie ;
- le temps perdu en raison des distances à parcourir pour aller puiser de l'eau et de la mauvaise santé est un facteur de pauvreté et d'insécurité alimentaire.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire universelle

- l'amélioration de la santé et la réduction de la corvée d'eau favorisent la scolarisation, surtout chez les filles ;
- la séparation des sanitaires pour les filles et les garçons dans les écoles augmente la scolarisation des filles, en particulier à l'adolescence.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- le temps gagné, l'amélioration de la santé et la réduction des activités de soins résultant de l'amélioration des services d'approvisionnement en eau laissent plus de temps aux femmes pour pratiquer des activités productives, suivre des cours pour adultes et avoir des loisirs.

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

- l'amélioration des installations sanitaires et des sources d'eau de boisson réduit la morbidité des nourrissons et des jeunes filles.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

- l'accessibilité des sources d'eau réduit la charge de travail et les problèmes de santé dus à la corvée de l'eau, réduisant les risques de mortalité maternelle ;
- les services de soins de santé doivent disposer d'eau potable et d'installations sanitaires de base pour assurer une hygiène élémentaire après l'accouchement.

Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies

- l'eau potable et les installations sanitaires de base aident à prévenir les maladies transmises par l'eau, et notamment les maladies diarrhéiques, la schistosomiase, la filariose, la trachome et les helminthiases ;
- l'accès à l'eau potable et les installations sanitaires de base réduisent la vulnérabilité des personnes vivant avec le VIH/ SIDA à diverses maladies opportunistes ;
- la fiabilité de l'approvisionnement en eau de boisson et l'amélioration de la gestion de l'eau dans les établissements humains réduisent les risques de transmission du paludisme.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

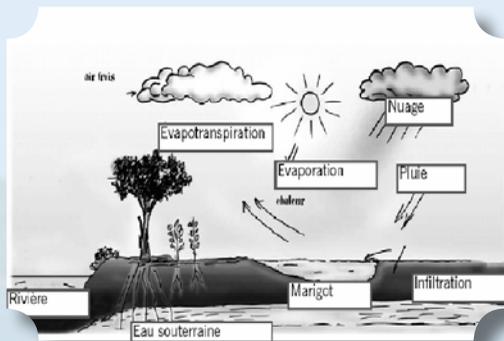
- le traitement et l'évacuation appropriée des eaux usées favorisent la conservation de l'écosystème et réduisent la pression sur les ressources peu abondantes en eau douce ;
- une utilisation responsable des ressources en eau prévient la contamination des eaux souterraines et aide à réduire au maximum le coût de l'épuration des eaux.

Objectif 8 : Développer un partenariat mondial pour le développement

- les programmes et les partenariats pour le développement devraient reconnaître le rôle fondamental de l'eau potable et des services d'assainissement de base dans le développement économique et social.

LE BENIN SUR LE CHEMIN DE LA GIRE

LES RESSOURCES EN EAU AU BENIN



Le Bénin reçoit en moyenne entre 700 mm et 1300 mm de hauteur de pluie par an. Les ressources en eau de surface sont évaluées à 13,106 milliards de mètres m³ d'eau et les capacités annuelles de recharge de la nappe sont estimées à 1,87 milliards de m³. Le niveau de mobilisation de ces ressources est de l'ordre de 2 %. Le Bénin dispose en outre des zones humides très diversifiées et dont la superficie est estimée à environ 15 000 hectares.

LES CONTRAINTES DU SECTEUR EAU AU BENIN

- Gestion sectorielle des ressources en eau caractérisée par une multiplicité des centres de décision ;
- Faible implication des acteurs et des usagers dans la prise de décision ;
- Inexistence d'une stratégie globale pour une bonne gestion des ressources en eau ;
- Inadéquation et difficultés d'application du code de l'eau ;
- Insuffisance de connaissances et de suivi de la ressource et l'impact de la variabilité climatique.

Ces conditions d'exploitation et de gestion des ressources en eau, sont à l'origine :

- de la persistance des problèmes d'accès à l'eau potable en dépit des énormes potentialités disponibles et des efforts déployés à divers niveaux ;
- de l'accélération de la dégradation du couvert végétal et des bassins versants (Niger, Mono..) ;
- du comblement, de l'érosion des berges, de la baisse de la production halieutique et de la pollution des plans et cours d'eau du pays (lac Ahémé, lac Nokoué,) ;
- des conflits entre les différents groupes d'usagers et de sérieuses menaces pour la protection et la préservation de la ressource eau.



La mauvaise gestion de l'eau pénalise d'abord les populations les plus démunies et vulnérables aux maladies hydriques et à la pauvreté

LES DEFIS DU SECTEUR EAU AU BENIN

- Connaître et gérer de façon optimale les ressources en eau disponibles ;
- Disposer d'équipements performants pour le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource eau ;
- Adapter le cadre institutionnel, juridique et réglementaire à l'approche de bonne gouvernance de l'eau ;
- Élaborer et vulgariser les outils de gestion des terres et des ressources en eau ainsi que des mécanismes d'aide à la décision ;
- Protéger les ressources naturelles et les écosystèmes aquatiques contre les impacts négatifs des problèmes du secteur eau ;
- Lutter contre les risques de pollution et de contamination de la nappe ;

- Disposer d'eau en quantité suffisante pour l'accroissement de la production agropastorale ;



Favoriser l'accès à l'eau potable aux ménages qui n'y ont pas accès



Favoriser l'accès aux services adéquats d'assainissement



L'eau pour garantir durablement la sécurité alimentaire à travers la promotion de l'agriculture irriguée



- Satisfaire la demande en eau pour les besoins industriels et autres activités économiques tout en réduisant la vulnérabilité liée à l'inondation et à la sécheresse.



Le barrage hydroélectrique de Nangbéto offrant par ailleurs des potentialités de développement de l'aquaculture et de l'agriculture irriguée



L'eau pour le Tourisme (Ganvié richesse de la civilisation lacustre au Bénin avec son marché flottant)



Le fleuve Mono en cessation d'écoulement en Mai 2006, un phénomène qui s'est produit il y a de cela 23 ans de l'avis d'un pêcheur riverain

LA GIRE POUR RELEVER LES DEFIS DU SECTEUR EAU AU BENIN

La GIRE s'impose au Bénin pour atteindre les principaux objectifs suivants :

- assurer la connaissance, le suivi, la gestion et la protection des ressources en eau et des milieux qui en dépendent ;
- assurer durablement et équitablement l'alimentation en eau potable et l'assainissement de base des différentes agglomérations urbaines et communautés rurales ;
- garantir durablement l'accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement de base aux populations du Bénin ;
- satisfaire les besoins en eau à travers une approche économiquement efficace, socialement équitable et compatible à la préservation de la ressource eau et l'environnement ;

- promouvoir la valorisation de l'eau dans les activités économiques et de création de la richesse ;
- mettre en cohérence les stratégies et politiques sous sectorielles ;
- améliorer la coordination du secteur de l'eau et y impliquer tous les acteurs.

LA TRANSITION DU BENIN VERS LA GIRE

- 1998 (Février) : Adoption de la GIRE et des conclusions du séminaire national d'internalisation des résultats de l'étude sur la stratégie nationale de gestion des ressources en eau du Bénin, par le conseil des Ministres ;
- 2000 : Elaboration de la Vision Nationale de l'Eau au Bénin 2025 ;
- 2001 (Janvier) : Organisation du 1^{er} Forum National de l'Eau
- 2001 (Septembre) : Assemblée Générale Constitutive du PNE-Bénin
- 2001 : Elaboration du Document de Stratégie de gestion intégrée des Zones humides du Bénin ;
- 2002 : Elaboration du 1^{er} Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin ;
- 2004 (Janvier) : Edition du rapport sur l'Etat des lieux du cadre juridique et institutionnel du secteur de l'eau au Bénin ;
- 2004 (Septembre) : Création du Secrétariat Permanent pour la Coordination et la Promotion de la GIRE (STPC – GIRE) au sein du Ministère des Mines de l'Énergie et de l'Eau,
- 2005 : Adoption d'une nouvelle stratégie du sous-secteur Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural (Stratégie AEP 2004-2015) qui prend en compte les principes de la GIRE et de la décentralisation à travers la préparation des mécanismes de transfert de compétences et de ressources aux communes ;
- 2005 (Mars) : validation nationale d'un projet de loi portant sur la gestion de l'eau, et qui définit le cadre et organise les conditions de mise en oeuvre de la GIRE au Bénin. La nouvelle loi sur l'eau prévoit à différents niveaux des instances appropriées pour assurer l'efficacité, la participation du plus grand nombre d'acteurs possible et la transparence dans la gestion de l'Eau :
 - **à l'échelon central :**
 - le Conseil National de l'Eau (CNE) constitue une Assemblée de tous les acteurs (élus de la Nation, fonctionnaires de l'Etat, représentants des collectivités territoriales et de la société civile, usagers, opérateurs économiques, associations, personnalités qualifiées, ..) et offre un cadre idéal de concertation, de dialogue, de recherche de consensus et de définition des objectifs généraux ainsi que des orientations de la politique de l'eau ;
 - le Comité Interministériel de Coordination (CIC) assure une bonne coordination et une collaboration entre tous les acteurs ainsi que le suivi de l'exécution des activités du processus ;
 - le Ministère en charge de l'eau facilite la concertation et la coordination entre les acteurs, le suivi de l'adoption de loi portant gestion de l'eau au Bénin et de ses textes d'application, assiste les organes prévus par la loi sur l'eau et pilote au jour le jour l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan d'Action National de GIRE (PANGIRE).



- **Au niveau de chaque ensemble hydrographique** : le comité de bassin regroupe des représentants des collectivités territoriales, des représentants des professions, activités, intérêts ou associations concernés par la gestion de l'eau, des personnalités qualifiées et des fonctionnaires de l'Etat. Il s'agit d'une instance de délibération appelée à se prononcer entre autres, sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, sur les programmes d'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales concernant l'eau, ainsi que sur les taux des redevances prévues par la loi sur l'eau. Le comité de bassin s'apparente à un véritable «parlement» de l'eau ;
- **au niveau local**, «les conseils d'arrondissement et les conseils de villages ou de quartier de ville sont consultés sur les questions relatives à l'eau qui relèvent des compétences de la commune». Un organe local de gestion de l'eau peut être créé, pour la gestion d'un ouvrage hydraulique, d'une masse d'eau ou d'une zone humide d'intérêt local.
- 2005 (Juin) : Elaboration d'un projet de document cohérent de politique nationale de l'eau qui définit les orientations prioritaires pouvant permettre de faire avancer le processus GIRE et la mise en cohérence des politiques et stratégies. Ces orientations regroupées en trois grands axes correspondent aux trois piliers de la GIRE selon les concepts développés par le GWP :
 - mettre en place un cadre propice à la bonne gouvernance de l'eau ;
 - faire évoluer le cadre institutionnel et renforcer les capacités ;
 - développer, mettre en application et perfectionner les instruments et les mécanismes de gestion.
- Proposition d'un Cadre Transitoire de Coordination de la GIRE (CTC-GIRE) assorti d'un plan de travail pour la conduite du processus de transition du Bénin vers la GIRE, jusqu'à la mise en place effective des organes prévus par la nouvelle loi sur l'eau au Bénin. Le plan de travail de CTC-GIRE comprend une série d'actions dont l'élaboration d'un Plan d'Action National de GIRE (PANGIRE). L'élaboration d'un tel plan est non seulement une nécessité nationale mais aussi une réponse du Bénin à l'appel lancé en 2002 au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, invitant tous les pays à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action de GIRE d'ici 2005, pour faciliter la réalisation des OMD notamment dans le secteur de l'eau ;
- 2005 (Août) : Lancement du Programme Néerlandais d'Appui à l'élaboration du Plan d'Action National de GIRE (2005-2007) qui permettra au Bénin de disposer d'un PANGIRE d'ici fin 2007.

LE PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA GIRE

La GIRE s'appuie sur un certain nombre d'instruments et de mécanismes qui restent peu connus de tous, y compris au sein même de l'administration chargée de l'eau. L'accélération du processus GIRE nécessite des efforts constants de plaidoyer pour rallier l'ensemble des autorités politiques, décideurs et partenaires au développement autour du processus. Elle demande également des efforts soutenus d'information et de sensibilisation de toutes les parties prenantes.

La gestion des ressources en eau passe par le partenariat entre les acteurs et les différents groupes d'utilisateurs.



La gestion durable des ressources en eau : **une nécessité pour les générations actuelles et futures.**

REJOIGNEZ LE PNE – BENIN

Devenez parrain ou membre du PNE – Bénin et témoignez de votre intérêt et de votre volonté de faire de la GIRE, l'affaire de tous.

AVANTAGES D'UNE APPARTENANCE AU PARTENARIAT

Participer à l'animation d'une plateforme des acteurs et usagers de l'eau aux niveaux local, national et mondial, pour promouvoir la gestion durable des ressources en eau. Etre membre du PNE – Bénin vous confèrera plusieurs avantages concrets à savoir :

- des contacts avec les autres membres du réseau travaillant dans votre domaine d'intérêt, les décideurs et les Responsables politiques ;
- disposer d'une série de référentiels techniques du GWP et de matériels de sensibilisation et de communication se prêtant à une adaptation et à une application locale ;
- des contacts avec des organisations et des institutions travaillant dans le secteur de l'eau aux niveaux local, national et international ;
- des informations sur l'Agenda et les formations sur l'eau aux niveaux local, national et mondial ;
- une implication active dans la conception et la mise en œuvre de programmes ou initiatives GIRE selon votre niveau d'intervention ;
- l'accès intégral aux textes, lois, règlements et rapports d'études sur l'eau au Bénin et dans le monde ;
- un service d'informations régulier sur la GIRE à travers les bulletins d'information, les dépliants, les brochures, les Sites webs www.pnebenin.org et gwpforum.org.

ToolBox
Integrated Water Resources Management

La boîte à outils (Toolbox), une vaste source de connaissances, d'expériences et de conseils à partager sur la GIRE

Faire de l'eau l'Affaire de tous



Global Water
Partnership
West Africa

GWP / PNE Bénin
Partenariat National de l'Eau du Bénin

GWP/ PNE – Bénin
01 BP 4392 Cotonou
Tél./ Fax : (229) 31 10 93
contact@gwp-pnebenin.org

Web : www.gwp-pnebenin.org et www.gwpforum.org